

# LA CARACTERISATION, POUR UNE APPROCHE MORPHOLOGIQUE

**Youssef Sylla**

*Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et professionnel, Ipnep  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
yossefsylla13@gmail.com*

## Résumé

*La caractérisation est un phénomène linguistique au centre duquel se trouve le mot. Ce phénomène concerne en réalité les mots qui, au cours de leur formation, ont subi des modifications notionnelles avec soit des pertes, soit des changements, soit des enrichissements de sens. La constitution morphologique de ces mots permet de réaliser qu'elle est le fait des phénomènes de dérivation et de composition lexicale. Elle aboutit à la formation de mots dérivés ou composés avec une implication des morphèmes affixaux ou d'autres catégories lexicales non autonomes dans la création de mots intrinsèquement caractérisants.*

**Mots clés :** *caractérisation, modification notionnelle, morphologie, sémantique*

## Abstract

*Characterization is a linguistic phenomenon in the center of which have the word. This phenomenon actually concerns words which, during their formation, have undergone notional modifications with either losses, or changes, or enrichments of meaning. The morphological constitution of these words makes possible to realize that it is the result of the phenomena of derivation en lexical composition. It leads to the formation of derived or compound words with the involvement of affixal morphemes or other non-autonomous lexical categories in the creation of intrinsically characterizing words.*

**Keywords:** *characterization, notional modification, morphology, semantic*

## Introduction

Au centre de l'analyse morphologique, il y a le mot en tant qu'unité lexicale, mais aussi en tant qu'unité de sens. Il n'est pas cependant l'unité significative minimale dans la langue. Il en existe de plus petites appelées morphèmes. Les morphèmes lexicaux, à la différence des morphèmes grammaticaux, ont la particularité d'avoir un sens par eux-mêmes ou de référer à quelque chose dans le monde. Dans le cadre de la formation des mots, il s'opère un autre phénomène linguistique. Il s'agit de la caractérisation. La segmentation de certaines catégories lexicales en unités morphémiques permet de réaliser, qu'au-delà du concept linguistique qu'elle représente, la caractérisation est aussi

liée au mode de formation des mots. Partant de ce constat une question mérite d'être posée : quels sont les critères morphologiques qui concourent à la formalisation du phénomène de caractérisation dans la langue ?

Cette réflexion s'inscrit dans le champ des études morphologiques. Elle a justement pour objectif de décrire les modes de création lexicale qui fondent cette opération linguistique. Nous formulons alors l'hypothèse que le sème de la caractérisation que portent certains mots découle de leur composition morphologique.

Du point de vue méthodologique, nous nous basons sur l'analyse morphologique qui est l'angle sous lequel a été envisagée cette étude. Touratier (2002) emploie le terme d'analyse morphologique pour faire référence à l'aspect de la morphologie qui vise à l'identification des morphèmes comme élément ayant un signifiant et un signifié. La présente analyse porte sur un corpus de mots de la langue française compilés à partir de quelques ouvrages de grammaire. Ces mots ont la particularité d'être décomposables en termes de morphèmes ou d'unités significatives.

Les réponses à la question posée a conduit à l'adoption du plan suivant : Le mot, le morphème et le sème de la caractérisation ; diachronie et synchronie : pour une perception de la caractérisation ; les phénomènes de motivation, démotivation, remotivation et l'expression de la caractérisation ; enfin la morphologie constructionnelle et la création de caractérisèmes.

## **1. Le mot, le lexème, le morphème et la notion de modifieur**

Selon le Grand Larousse de la langue française, la caractérisation désigne la « fonction par laquelle un élément linguistique ajoute la (ou les) constance(s) notionnelles de son signifié à celle (s) d'un autre élément linguistique » (L.Guilbert et *al.*, 1971-1979 : p. 582).

De ce point de vue, la caractérisation concerne tous les mots dont les contenus notionnels peuvent subir des modifications avec l'apport d'un autre morphème ou d'un autre mot. Tel est le cas avec la série des compléments.

### ***1.1. Le complément du nom***

Le complément du nom, comme expansion du nom, peut-être :

un GN (la bouillie *de maïs* est très nourrissante), un pronom (on a élevé une statue en souvenir *de lui*), un verbe à l'infinitif (ils furent pris d'une sublime envie *de rire*) ou un adverbe (la pluie *d'hier* a flétri les fleurs).

Dans ce type de construction, le complément du nom peut exprimer une valeur qualitative comme dans : *une idée de génie, une nuit sans étoile*. Il est évident qu'une « idée de génie » renvoie à une autre notion que les mots « génie » et « idée », pareillement pour une « nuit sans étoile » et les mots « nuit » ou « étoile ». Le complément du nom joue, dans ces exemples, le rôle de modifieur notionnel.

### **1.2. Le complément de l'adjectif**

Le complément de l'adjectif est une expansion de l'adjectif. Il peut être : un nom (un élève fort *en Mathématiques*), un pronom (elle est sûre *d'elle-même*), un infinitif (une personne difficile à *convaincre*) ou un adverbe qui précise son degré d'intensité (un projet *difficilement* réalisable).

Dans ce type de construction, la caractérisation naît des constructions métaphoriques. Dans l'exemple suivant : « des puanteurs exacerbées *de la corruption* », le syntagme prépositionnel « de la corruption » a une influence sur l'orientation sémantique de l'adjectif « exacerbée ».

### **1.3. Le complément du verbe**

Le complément du verbe est un élément constitutif du groupe verbal. Il regroupe les compléments qui ne sont ni déplaçables ni supprimables. Il s'agit, en l'occurrence, des COD et des COI et de certains compléments circonstanciels de lieu et de manière. Dans : « Il parle *difficilement* », l'adverbe *difficilement* est le mot qui modifie le contenu notionnel du verbe « parle ». On parle alors de caractérisation verbale.

Il existe d'autres types de compléments. Ce sont les compléments de l'adverbe, de l'infinitif, du présentatif, de la préposition, de la conjonction de subordination et de l'interjection. Au total, il faut retenir que la caractérisation procède des combinaisons que certaines catégories grammaticales entretiennent entre elles. Ici, elle est dite extrinsèque. Il s'agit de combinaisons syntaxiques qui, sur un fond sémantique, concourent à mettre en avant la notion d'individuation, c'est-à-dire l'acte de caractérisation. Cette combinaison peut être aussi morphologique. Ce qui fait des mots construits des foyers de la caractérisation.

#### **1.4. Les mots construits : foyers de la caractérisation intrinsèque**

La caractérisation concerne aussi le mot en tant qu'unité lexicale isolée et extérieure à tout emploi contextuel. Quand il exprime par lui-même les sèmes de la caractérisation, on parle de caractérisation intrinsèque, par opposition à la caractérisation extrinsèque. Ce trait distinctif des mots fonctionnant ainsi est lié, en effet, à leur mode de formation.

Les mots ne possèdent pas tous les mêmes textures morphologiques. Il y a ceux qui peuvent être segmentés en unités de sens plus réduites et d'autres non. Le mot *moustique*, par exemple, appartient à la catégorie des mots simples. Il est identifié comme tel, parce qu'il ne peut être segmenté et n'est porteur que d'un sens global. Il est donc constitué d'un seul morphème. Les substantifs inadmissibles, quant à lui, est composé de plusieurs morphèmes : *in-* *admis(s)* – *ible-s*. Chaque morphème, à l'exception de la marque du pluriel *-s*, cumule une forme et un sens. Suivant l'analyse syntaxique traditionnelle, il est composé d'un morphème radical ou lexème (*admis*) et de morphèmes affixaux (préfixe : *in* ; suffixe *ible*). Il est taxé de mot construit par opposition aux mots simples.

Il y a bien une différence notionnelle entre *admis* et *admissible* ou entre *admis* et *inadmissible*. Les affixes *in* et *ible* sont à la base de ce changement sémantique. On en vient au résultat que les morphèmes affixaux sont des modificateurs notionnels. Ce qui fait des mots construits des indices de la caractérisation intrinsèque.

Selon les époques et les circonstances, le sens peut varier. Ce qui aboutit, généralement, à des pertes, à des changements ou à des enrichissements sémantiques. Pour mieux comprendre cet aspect de la présente étude, il importe de tenir compte de certains faits liés à l'évolution de la langue tant sur le plan diachronique que sur le plan synchronique.

## **2. Diachronie et synchronie, pour une perception de la caractérisation**

Les variations sémantiques d'une unité lexicale peuvent être traitées selon une perspective qui est :

- soit diachronique, c'est-à-dire en fonction de l'évolution sémantique de la lexie ;

- soit synchronique, à savoir les relations régulières qui unissent les différentes acceptions du mot polysémique.

La linguistique historique considère que l'explication linguistique des langues ne peut se faire que dans une perspective purement historique. Dans ce cas, pour parler de dérivation, il faut être capable d'attester qu'un mot source existe avant son dérivé. Ainsi, si le mot *maisonnette* est jugé être le dérivé de *maison*, cela sous-entend que son dérivé *maison* lui est antérieur. Ces deux mots sont liés par l'étymologie. Aucune modification morphologique profonde n'est avérée dans ce cas. Ce qui est vrai avec les doublets étymologiques pour utiliser la terminologie employée par A. Brachet (1868, p. 7) dans ses travaux sur le même terme. Ainsi, Il appelle doublet : « Les doubles dérivations d'un même mot (telles que *raison* et *ration* venant, l'un et l'autre, de *rationem*), qui répondent d'ordinaire à deux âges différents dans l'histoire de notre langue, et auxquels l'usage a attribué, malgré leur communauté d'origine, des sens distincts et spéciaux. » Le changement morphologique peut être pourtant profond sans pour autant qu'il ait un changement sémantique comme dans *hispanique* et *espagnol* ou *germanique* et *allemand*. On parle ici de supplétion.

Il arrive aussi que la modification morphologique s'accompagne d'une modification sémantique. Les lexèmes *maison* et *maisonnette* n'ont pas les mêmes résonances sémantiques. Le dérivé *maisonnette* est plus marqué axiologiquement que ne l'est le mot basique *maison*, qui est référentiellement plus objectif. Une « maisonnette » est différente d'une « maison » en termes d'envergure.

Ferdinand de Saussure (1972, p. 117) est de ceux qui pensent que les études sur la langue peuvent se faire en synchronie sans aucune référence à l'histoire. À ce niveau, les linguistes, à l'instar de Saussure, parlent de dérivation entre deux mots lorsque dans la langue il est possible de trouver d'autres relations de même type, c'est-à-dire des rapports qui peuvent dégager un procédé qui explique le passage d'un mot à un autre en gardant les mêmes propriétés sémantiques. En guise d'exemple, pour parler de dérivation entre « travailler » et « travailleur », il faut que le mot puisse être inscrite dans des séries du genre *manger-mangeur* ou *lutter-lutteur*.

La dérivation synchronique doit obéir, dans la logique saussurienne, à des principes clairs :

Plus généralement, ce qui fonde une dérivation synchronique particulière, c'est son intégration dans

l'organisation d'ensemble, dans le système de la langue. Or, la langue, pour un saussurien, doit nécessairement se présenter, à chaque moment de son existence, comme un système. (O. Ducrot et T. Todorov, 1972 : p. 182)

Pour comprendre donc la morphologie de certains mots, leurs sens aussi, il faut tenir compte de leur évolution sur le plan diachronique ou synchronique. En procédant ainsi, il est plus aisé de comprendre qu'un mot comme *maisonnette* apporte une valeur ajoutée au mot *maison*. Le suffixe *ette* joue alors le rôle de caractérisant ou de modificateur notionnel, pendant que la base *maison* constitue le caractérisé ou encore l'élément modifié.

D'autres phénomènes sont aussi à prendre en compte en ce qui concerne l'apport de la morphologie dans l'analyse de la caractérisation. Ce sont : la motivation, la démotivation et la remotivation.

### **3. Les phénomènes de motivation, démotivation, remotivation et l'expression de la caractérisation**

#### ***3.1. La motivation, de son rapport à la caractérisation***

Un mot est dit motivé quand sa forme interne est apparente ou quand elle se laisse facilement interpréter. Dans le cas contraire, il est immotivé ou arbitraire. En tout, la motivation est « la relation de nécessité qu'un locuteur met entre un mot et son signifié (contenu) ou entre un mot et un autre signe » (J. Dubois et *al.*, 2012 : p. 313). Pour sa part, S. Ullmann distingue trois ordres de faits susceptibles d'expliquer la structure d'un mot : la motivation phonique, la motivation morphologique et la motivation sémantique.

Il existe deux types de motivation phonique. Le premier renvoie à une imitation directe des sons ou des bruits émis par un objet. Ces sons imitent l'impression auditive et réfèrent, par la même occasion, au sens du mot. Elle concerne essentiellement les mots onomatopéiques. Ainsi, S. Ullmann (1952, p. 105) écrit : « C'est à l'imitation phonique directe qu'il convient de réserver le terme onomatopée. » Les mots *piailler*, *coucou*, *tic-tac*, *cocorico*, *frou-frou*, *meugler*, *ronronner* et *zig-zig* sont des exemples de mots motivés. Les bruits qu'ils imitent renvoient à leurs signifiés. Le deuxième type de motivation concerne les idéophones. Ils désignent, selon C. Doke (cité par A. Kulemeka, 1995 : p. 77), les mots qui représentent une idée évoquée ou qui évoquent, à travers leur forme, une

idée donnée. Les mots tels que *brille-brille* et *bling-bling*, très prisés par les rappeurs, appartiennent à de telles catégories de mots. Ici, le fait de caractérisation est lié à la fois au fond sonore et à l'orthographe de ces mots.

La motivation morphologique a pour socle les mots dérivés et les mots composés. Certains mots sont dits motivés parce que leur signification est donnée par le rapport que l'on établit entre les éléments qui les composent. C'est le cas du mot *chanteur* que Saussure prend en guise d'exemple. Il est motivé parce qu'il existe, en français, un verbe *chanter* d'une part et un suffixe *-eur* de l'autre, et à l'aide duquel sont formés des noms d'agent. C'est aussi le cas avec le mot *élevage*, composé du lexème *élev-* et du morphème suffixal *-age*. Les mots *brise-neige*, *chasse-neige* ou *chou-fleur*, tout comme *pisciculture*, *mammographie* ou *portemanteau*, sont des mots motivés morphologiquement au regard de leur structure interne. Dans la même optique : « *défaire*, *refaire* et *parfaire* [...] sont motivés par rapport à leur base *faire* ; *lave-glace* et *vide-ordure* sont motivés par rapport aux éléments qui les composent. » (F. Gaudin et L. Guespin, 2000 : p. 252).

Quant à la motivation sémantique, elle joue sur la ressemblance et l'analogie. Il y a motivation sémantique dans le cas des changements de sens par métaphore, personnification, métonymie, synecdoque, etc. Le mot *loup*, qui est plus connu pour renvoyer à un félin, sert à désigner, par métaphore, une catégorie de poisson. De même, le mot *classe*, qui dénote une salle sert à désigner, par métonymie, le groupe des élèves ou des étudiants. La motivation sémantique est aussi manifeste à travers des noms d'outils comme *queue-de-renard* ou *pied-de-biche* ; des noms de plantes comme *gueule-de-lion* ou *belle-de-nuit* ou encore des noms d'animaux tels que *cheval marin* ou *demoiselle*. Le changement de sens qu'ils ont subi est le fait, bien souvent, de la catachrèse.

Les mots employés au sens figuré sont motivés par rapport à ceux qui ne le sont pas. La motivation sémantique se fonde, dans ce cas, sur la relation existante entre les différentes acceptions du mot polysémique.

En tout, la motivation, qu'elle soit phonique, morphologique ou sémantique, concourt à la création de mots de sens nouveaux. Ces mots sont porteurs de sèmes plus ou moins amplifiés sur le plan référentiel que leurs bases génériques suite aux modifications notionnelles qu'ils ont subi.

### 3.2. La démotivation sémantique et son apport à la caractérisation

Les mots composés relèvent de constructions motivées à la différence des mots simples qui sont arbitraires. Aussi, lorsqu'on se place sous l'angle de la perspective diachronique ou synchronique, il existe des mots qui ont perdu toute possibilité d'être analysés séparément de leurs composantes internes. Ils fonctionnent désormais comme des mots simples. Ils sont dits alors démotivés. Les mots *déboire* et *plafond* en sont des exemples. Le premier n'est plus perçu comme l'addition du préfixe *dé* ajouté à la base *boire*, de même le second ne s'analyse plus comme un mot composé du préfixe *plat* et du radical *fond*.

De nombreux mots, en français, ont subi des changements sémantiques et référentiels pendant leur évolution. Ils ne peuvent plus être interprétés ou analysés à partir de leur structure interne. L'oubli du sens étymologique empêche d'apprécier parfois la nature descriptive du mot. *Aumônier* a d'abord désigné celui qui donne ou celui qui reçoit. Aujourd'hui, il n'a aucun rapport avec l'aumône ; il désigne plutôt un prêtre. Les mots composés deviennent ainsi inanalysables dès que les éléments qui participent à leur composition cessent de fonctionner comme des mots indépendants.

*In fine*, il arrive que les motifs qui président à la démotivation d'un mot s'effacent et ceux qui, à l'origine, étaient motivés finissent par être immotivés. L'effacement de la motivation s'opère de façon graduelle et continue. C'est pourquoi, les mots anciens, de façon générale, sont des plus immotivés.

La démotivation donne lieu à deux perceptions d'analyse. Soit on remonte à l'origine du mot pour déterminer sa valeur descriptive soit on se réfère au sens ou au référent nouveau pour s'en acquérir. Le mot *déboire*, par exemple, découle de l'adjonction d'un préfixe (*dé*) de sens privatif ou marquant l'opposition et d'un radical (*boire*). Il s'oppose ainsi au lexème *boire* et signifie, étymologiquement, comme le souligne le *Littré*, « un boire qui ôte l'envie de boire », et renvoie, au sens propre, au : « goût désagréable qu'une boisson laisse dans la bouche » et, au sens figuré, au « regret, (au) dégoût, (à la) mortification ». En réalité, le mot *déboire* ne se prête plus à ces deux premières interprétations. Un tel mot, même démotivé, acquiert des sens nouveaux avec des sèmes qui ont une orientation descriptive. Ce qui leur confère, à l'évidence, une teneur caractérisante.



### **3.3. La remotivation, comme acte de remaniement sémantique à orientation caractérisante**

La remotivation a un lien étroit avec l'étymologie populaire. Elle est, selon A. Lehmann et F. Martin-Berthet (1998, p. 106), le fait de rattacher « un mot à un autre à cause d'une ressemblance de forme accidentelle qui n'est pas due à une étymologie commune [...] Ainsi, *miniature* est compris en relation avec *mini-* et *minuscule*, alors qu'il est à rattacher à *minium*, qu'il faut prendre au sens de « poudre rouge ».

La remotivation procède, en fin de compte, de la mise en parallèle de deux mots qui ont un lien sémantique. Elle trouve son explication dans la ressemblance morphologique qu'un mot peut avoir avec un autre mot même s'ils sont d'origines étymologiques différentes. Ce qui conduit P. Guiraud (2001, p. 101) à concevoir la remotivation comme une motivation à l'inverse. À ce sujet, il souligne que « la forme souvent, crée le fond ». Le nom de *Rome* a été ainsi rapproché du grec *romé* par allusion à la « force » qui justifie la « puissance » de la papauté. Une autre *ethymologia* considère que le nom *Roma* est l'anagramme du mot *Amor*. Les calembours onomastiques comme *aller à Crevant (mourir)*, *aller à Dormillon (dormir)* et *aller à Niort (nier)* relèvent du phénomène de remotivation.

La resémantisation est au cœur des opérations de motivation, de démotivation et de remotivation. Les mots remaniés sont généralement plus marqués que les formes à partir desquelles ils ont été formés.

## **4. La morphologie constructionnelle et création de caractérisèmes**

La morphologie constructionnelle a « pour objet les mots construits, dont elle veut calculer le sens et la forme, sur la base des constituants qu'on y identifie (unité lexicale de base et affixe, dans le cas des mots affixes, ou deux unités lexicales dans le cas des mots composés) [...] » (K. Françoise, 89 : 1999).

Dans cette rubrique, l'analyse porte exclusivement sur le mode de formation des mots soit par dérivation soit par composition. En procédant ainsi, il s'agit de montrer qu'au cours de leur formation, les mots dérivés, pour un bon nombre, se chargent de valeurs sémantiques nouvelles qui dénotent les sèmes de la caractérisation.

#### **4.1. Les mots dérivés avec des affixes marqués sémantiquement**

Un mot dérivé est formé par l'adjonction d'un ou plusieurs affixes (préfixes ou suffixes, soudés) à un morphème lexical appelé base ou lexème.

La préfixation du verbe *stabiliser* avec le préfixe *de*, à titre d'exemple, donne un autre verbe : *déstabiliser*. Le préfixe *dé* joue ici le rôle de modificateur sémantique. Il est à la base de l'orientation négative de ce mot. Il sert aussi à ajouter une nuance d'intensité aux verbes avec lesquels il forme une unité lexicalisée. C'est le cas des verbes comme *délaver* et *dégoutter*. Les noms et les adjectifs sont aussi concernés. La présence du préfixe *dé* ou de son équivalent *dis* dans *dénatalité* et *disparité* (deux nom) ou de *déraisonnable* et *dissemblable* (deux adjectifs qualificatifs) ont contribué à la création de mots de sens s'opposé : *dénatalité vs natalité* ; *disparité vs parité*. Ces mots dérivés marquent des nuances sémantiques qui montrent qu'une fois lexicalisée, ils expriment par eux-mêmes une valeur évaluative.

Un autre exemple. Avec un adjectif comme *blanc*, il est possible de former le verbe *blanchir*. À partir de cette occurrence, il a pu se former une série de noms : *blanchissement*, *blanchissage*, *blanchiment*, *blanchisserie*, *blanchisseur*. Chaque suffixe adjoint au lexème *blanc(h)* a pu favoriser la création d'autres mots avec des référents nouveaux. Ces mots sont porteurs de sèmes qui décrivent une action ou une fonction.

Un mot dérivé par suffixation présente une texture dont la décomposition permet de réaliser la présence d'un élément support dont le sens est fortement influencé par la présence d'un mot apport. *Maisonnette* est un exemple de mot intrinsèquement caractérisant. Il a le sens de « petite maison » et non de maison, tout court. Le suffixe « ette » est à l'origine de cette modification sémantique.

Comme phénomène morphologique, la dérivation contribue à la création de caractérisèmes. Ces mots ont l'avantage de porter par eux-mêmes les sèmes de la caractérisation. La composition fait partie du phénomène de création de mots nouveaux. Elle permet d'expliquer également certaines variations sémantiques, parmi lesquelles figure la caractérisation.

#### **4.2. Les mots composés**

La composition est un mécanisme linguistique de formation de mots nouveaux à partir de mots déjà existants. Cette définition ne doit pas occulter, cependant, le fait qu'il n'existe pas de définition claire et

précise concernant la classe des mots composés. Toutes les suites de mots ne forment pas, forcément, un mot composé. Selon J. Dubois et R. Lagane (1990, p. 227) :

Il y a des mots composés dont les éléments constituants sont des mots de la langue ; Ainsi *pomme de terre* est formé de plusieurs mots qui se présentent ailleurs dans la langue combinée avec d'autres termes, mais ce qui fait de *pomme de terre* un mot composé, c'est qu'il désigne un objet précis, différent de tous les autres genres de *pomme*.

Le nom composé *pomme de terre* désigne un tubercule. Mais, pris séparément, on se rend bien compte que les items *pomme* et *terre* désignent, en clair, deux réalités extralinguistiques qui n'ont aucun rapport référentiel avec le mot *pomme de terre*. Le premier terme renvoie à un fruit pendant que le second indique le sol.

Un mot composé se distingue du mot simple par le fait qu'il ne peut subir ni modification ni substitution. Aussi, aucune autre unité lexicale ne peut lui être ajoutée. De même, il n'est point possible de substituer chacune de ses composantes par un synonyme. Considérons, à cet effet, le composé nominal une *tasse à café*. Il n'équivaut pas, sur le plan sémantico référentiel, à une *tasse de thé*, à un *gobelet à eau* ou encore à une *tasse à beaucoup de café*. Selon Grevisse (cité par F. Fredet et A.M. Laurian [2006, p. 37]), un mot :

Quoique formé d'éléments graphiquement indépendants est composé dès le moment où il évoque dans l'esprit, non les images distinctes répondant à chacun des mots composants mais une image unique. Ainsi les composés *hôtels de ville*, *pomme de terre*, *arc de triomphe* éveillent chacun dans l'esprit une image unique, et non les images distinctes de hôtel et de ville, de pomme et de terre, d'arc et de triomphe.

On comprend dès lors que les mots composés sont le résultat d'une association de mots contigus équivalant à des concepts uniques et qui n'ont aucun rapport de sens avec les différents concepts que représente chaque mot rentrant dans leur formation.

Un exemple différent permet d'illustrer cette capacité de concept unique. Le composé *chien-loup* correspond au concept unique de chien. Le premier terme donne le sens à l'expression au détriment du deuxième terme. On parle de concept unique, car le mot composé est lexicalisé. Le composé *tasse à thé* renvoie, par exemple, à un référent unique : « la

tasse ». Il s'agira toujours d'une tasse à thé, même si elle est remplie de café. Par contre, l'expression *tasse de thé* est associée au fait que la tasse est remplie d'un liquide appelé *thé*. Dans ce cas, le mot composé renvoie à un autre référent unique, c'est-à-dire le *thé* et non plus à la tasse.

C'est l'occasion de faire la différence entre un mot composé et un syntagme. Le premier est une unité de lexique, une association permanente appartenant à la langue. Elle est une association figée. Le second, lui, est un ensemble de mots unis pour la circonstance dans la phrase. Elle est une association libre. Suivant ce principe, l'expression *tasse à thé* est un mot composé ; et *tasse de thé*, un syntagme. Un syntagme désigne un constituant syntaxique et sémantique de la phrase. On parle, en français, de syntagme : nominal, verbal, adjectival et prépositionnel.

Les mots composés désignent aussi un ensemble de mots réunis par un ou des traits d'union à l'instar des mots composés suivants : *arrière-pensée*, *va-et-vient*, *centre-ville* ou *garde-manger*. Ils représentent également des formes figées ayant la particularité de renvoyer à des référents ou à des signifiés uniques. Parmi les unités lexicalisées citées ci-dessus, les mots *arrière*, *centre*, *manger* et *va* jouent le rôle de modifieur sémantique. En les associant aux mots *pensée*, *ville*, *manger* et *vient*, ils contribuent à préciser et à fixer, dans la langue, leur sens.

Cependant, en prenant pour référence la définition de la grammaire traditionnelle, il est clair qu'un nom composé est aussi formé d'éléments soudés comme : *extraterrestre*, *millefeuille*, *motoneige*, *photocopie* et de locutions formées de mots séparés par un espace comme attesté un peu plus haut. D'ailleurs, sous cette base et dans le cadre de la simplification de l'orthographe française, des mots composés non soudés peuvent s'écrire en un seul mot. C'est le cas du mot *portemonnaie*. Il est porteur d'un élément support (*monnaie*) et d'un élément apport (*porte*). Un tel mot exprime par lui-même une valeur caractérisante.

La morphologie constitue, au total, un critère de formation ou d'identification du phénomène de caractérisation. Gardes-Tamine (2005 : p. 110) en fait une des modalités d'élaboration de la caractérisation. Ainsi écrit-elle : « Morphologiquement, certains suffixes peuvent caractériser [...] » Ch. Durand (2002, p. 83) est aussi de cet avis, quand elle affirme : « Le suffixe a un rôle de "caractérisation". » Les mots qui participent à cette opération linguistique assument la même fonction que les affixes.

## Conclusion

De cet examen, nous retenons que la caractérisation, comme opération linguistique, procède sur le plan morphologique du mode de formation ou de la structure de certaines unités lexicales. Ces unités lexicales sont connues. Il s'agit des mots construits, c'est-à-dire les mots dérivés ou les mots composés. En les décomposant en unités morphémiques, on réalise qu'ils ont subi des modifications notionnelles, profondes ou non. Les affixes, dans le cas des mots dérivés, jouent le rôle de modificateur sémantique, tout comme certaines unités lexicales dans les mots composés. Ils jouent, de ce point de vue, le rôle de caractérisation.

Cette analyse sur la notion de caractérisation révèle qu'un mot ne vaut pas seulement par le contenu du message, c'est-à-dire le signifié. Le sens peut se réaliser aussi dans la texture morphologique d'un mot donné. Prendre en compte le signifiant dans l'analyse d'un discours trouve ici toute son sens.

## Bibliographie

**Brachet Auguste** (1868), *Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française*, Paris, Librairie A. Franck, 63 pages.

**Dubois Jean et al.**, (2012), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

**Dubois Jean et Lagane René** (1990), *La Nouvelle grammaire du Français*, Paris, Larousse.

**Ducrot Oswald et Todorov Tzvtan** (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris.

**Fredet Florentina et Laurian Anne-Marie** (2006), *Linguistique contrastive, linguistique appliquée, sociolinguistique : hommage à Etienne Pietri*, Berne, Peter Lang.

**Gardes-Tamine Joëlle** (2005), *La Stylistique*, Paris, Armand Collin.

**Gaudin François et Guespin Louis** (2000), *Initiation à la lexicologie française, de la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot.

**Guilbert Louis et al.** (1971-1979), *Grand Larousse de la langue française*, vol. 1, Paris, Larousse.

**Holès Jan, *Démotivation et remotivation- Deux grandes tendances dans la structuration du lexique en Français***, (2001,) L 22, p. 101.

[En. ligne.] Disponible sur

<http://www.phil.muni.cz/plonedata/wurj/erb/volumes-31-40/holes01.pdf>, consulté le 12 avril 2015.

- Kerleroux Françoise** (1999), « Identification d'un procédé morphologique : la conversion », in *Faits de langues*, n°14, *La catégorisation dans les langues*. pp. 89-100. [En ligne.] Disponible sur [www.persee.fr/doc/flang\\_1244-5460\\_1999\\_num\\_7\\_14\\_1269](http://www.persee.fr/doc/flang_1244-5460_1999_num_7_14_1269). Consulté le 09 novembre 2022.
- Kircher-Durand Chantal** (2002) *Grammaire Fondamentale Du Latin Tome IX Création Lexicale : La Formation Des Noms Par Dérivation Suffixale*, Paris, Peeters Publishers.
- Kulemeka Andrew, Tilimbe**, (1995) « Sound symbolic and grammatical frameworks: a typology of ideophone in *Asian and African language* », in *South African Journal of African Languages* 15(2).
- Lehmann Alise et Martin-Berthet Françoise** (1998), *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, Paris, Dunod.
- Riegel Martin et al.** (2006), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F., 2006, 646 pages.
- Saussure (De) Ferdinand** (1972), *Cours de linguistique générale*, Paris, Edition Payot.
- Stephan Ullmann** (1952), *Précis de sémantique française*, Berne, Francke.
- Touratier Christian** (2002), *Morphologie et morphématique: Analyse en morphèmes*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence. [En ligne.] Disponible sur <https://books.openedition.org/pup/480>. Consulté le 20 novembre 2022.